

**McGill College,
l'avenue réinventée**

Concours international de design urbain
pluridisciplinaire

Rapport du jury

Étape 1 et 2

Rédaction et synthèse :

Patrick Marmen, M.ARCH, consultant en design urbain et paysage

Véronique Rioux, BDI, ADIQ, consultante en design industriel et aménagement
en collaboration avec **Egest Gjinali**, architecte

Approuvé par le jury le 16 juillet 2020

Tables des matières

ÉTAPE 1 : PROPOSITION DES CONCURRENTS

1. PROCESSUS D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS DE L'ÉTAPE 1.....	4
1.1. INTRODUCTION ET CONFORMITÉ À L'ÉTAPE 1.....	4
1.2. DÉROULEMENT ET MEMBRES DU JURY.....	4
1.3. CHOIX DES PROPOSITIONS FINALISTES.....	5
2. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS À CHAQUE PROPOSITION EN VUE DE L'ÉTAPE 2	6

ÉTAPE 2 : PRESTATATIONS DES FINALISTES

3. INTRODUCTION ET CONFORMITÉ À L'ÉTAPE 2.....	17
3.1. CONFORMITÉ DES DOSSIERS DE COMPLÉMENT D'ÉQUIPE.....	17
3.2. CONFORMITÉ DES PRESTATIONS.....	17
4. ANALYSE DES PRESTATIONS PAR LE COMITÉ AVISEUR	18
4.1. DÉROULEMENT ET MEMBRES DU COMITÉ AVISEUR.....	18
4.2. SYNTHÈSE DU RAPPORT DU COMITÉ AVISEUR	18
5. ANALYSE DES PRESTATIONS PAR LE COMITÉ TECHNIQUE	21
5.1. DÉROULEMENT ET MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE.....	21
5.2. SYNTHÈSE DU RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE	22
6. ÉVALUATION DES PRESTATIONS PAR LE JURY	26
6.1. DÉROULEMENT ET MEMBRES DU JURY.....	26
6.2. RAPPEL DES CRITÈRES D'ÉVALUATION	26
7. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS À CHAQUE PRESTATION – VOLET QUALIFICATION DE L'ÉQUIPE	28
8. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX DU JURY – VOLET QUALITÉ DU CONCEPT.....	29
8.1. ÉVOLUTION DES PROPOSITIONS DEPUIS L'ÉTAPE 1.....	29
8.2. COMMENTAIRES EN VUE DE L'ÉVALUATION DES PRESTATIONS DE L'ÉTAPE 2	29
9. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS À CHAQUE PRESTATION – VOLET QUALITÉ DU CONCEPT.....	30
10. CHOIX DE LA PRESTATION LAURÉATE	39
11. COMMENTAIRES DU JURY SPÉCIFIQUES AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRESTATION LAURÉATE.....	39

Étape 1 :

Propositions des concurrents

1. Processus d'évaluation des propositions de l'étape 1

1.1. Introduction et conformité à l'étape 1

L'appel à propositions de la première étape du concours de design urbain pluridisciplinaire McGill College, l'avenue réinventée s'est déroulé du 31 octobre au 19 décembre 2019. À la fin de cette période, vingt-huit propositions admissibles ont été reçues. Les propositions étaient numérotées ainsi :

- 007PB
- 046NU
- 100JM
- 101ML
- 127PM
- 127MC
- 147EJ
- 197MC
- 210IS
- 324ES
- 458SQ
- 521MA
- 525TW
- 545GH
- 553WE
- 601LO
- 632LG
- 698FC
- 718TY
- 756ZA
- 792AS
- 826AM
- 830PU
- 846YH
- 850IT
- 913MG
- 962LC
- 976BM

Parmi ces propositions, treize provenait du Québec, trois des autres provinces canadiennes et douze de l'international (France, États-Unis, Finlande, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse). Il est également à noter que six de ces propositions ont été déposées par des équipes multinationales.

L'analyse de conformité de ces propositions a été réalisée le 19 décembre 2019 par les co-conseillers professionnels (Patrick Marmen et Véronique Rioux), accompagnés de l'une des responsables du concours et conseillère en aménagement du Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal (Ariane Quirion-Lamoureux). Divers défauts mineurs ont été constatés et un délai de 48 heures ouvrables a été accordé aux concurrents concernés afin de rectifier ceux-ci. À la fin de cette période, les vingt-huit propositions ont été considérées comme conformes au règlement du concours.

Deux propositions supplémentaires ont été reçues après la date limite de réception prévue au règlement du concours. Ces deux propositions ont été jugées non conformes et n'ont donc pas été présentées au jury. Ces deux propositions sont :

- 237MA
- 253CU

1.2. Déroulement et membres du jury

La réunion du jury de la première étape du concours s'est déroulée les 16 et 17 janvier 2020 dans les locaux de l'École d'architecture Peter Guo-hua Fu de l'Université McGill (Pavillon Macdonald-Harrington) à Montréal. Tel qu'annoncé au règlement, les membres du jury présents étaient :

- **Mme Cécile Baird**, architecte et designer urbain;
- **M. Christian Bissonnette**, adjoint directeur, Direction des travaux publics, Arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal;
- **M. Sébastien Deshaies**, ingénieur, chef de section conception et réalisation des projets d'ingénierie, Division des grands projets, Service des infrastructures et du réseau routier, Ville de Montréal;
- **Mme Mélanie Glorieux**, architecte de paysage, associée, Groupe Rousseau Lefebvre, Montréal;

- **M. Nik Luka**, professeur agrégé, École d'architecture Peter Guo-hua Fu et École d'urbanisme, Université McGill, Montréal;
- **M. Olivier Philippe**, architecte de paysage, associé fondateur, Agence Ter, Paris;
- **Mme Christiane Rail**, architecte, chef de section, Projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, Direction de la mobilité, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal;
- **Mme Lola Sheppard**, architecte, associée, Lateral Office, Toronto.

En plus des deux conseillers professionnels (Patrick Marmen et Véronique Rioux) et du conseiller professionnel junior Egest Gjinali, Mme Ariane Quirion-Lamoureux, conseillère en aménagement (Service de l'urbanisme et de la mobilité) et M. Émeric Boucher, conseiller au développement économique (Bureau du design) ont assisté au jury à titre d'observateurs.

La séance de jury a débuté par une mise en contexte du projet et une description du programme du concours ainsi qu'une visite du site d'intervention. Le jury a débuté son travail par la désignation par les membres, à l'unanimité, de **Mélanie Glorieux à titre de présidente du jury**. Par la suite, les membres du jury ont pris connaissance individuellement des propositions conformes (texte et planche de présentation). Après discussion et délibération, la première journée du jury s'est terminée par la présélection de quinze propositions en vue d'une discussion approfondie. Ces propositions étaient les suivantes :

- | | | |
|---------|---------|---------|
| ● 007PB | ● 210IS | ● 601LO |
| ● 046NU | ● 521MA | ● 698FC |
| ● 100JM | ● 525TW | ● 756ZA |
| ● 127MC | ● 545GH | ● 830PU |
| ● 127PM | ● 553WE | ● 850IT |

La deuxième journée s'est poursuivie par une succession de discussions et de lectures approfondies des quinze propositions présélectionnées. Au terme de la deuxième journée, les cinq finalistes ont été choisis à l'unanimité par les membres du jury et une période d'échanges a permis de consigner des commentaires détaillés sur chacune des propositions finalistes. Après avoir reçu la confirmation du choix des finalistes par l'ensemble du jury, les co-conseillers professionnels ont levé l'anonymat des propositions afin de s'assurer de l'absence de conflits d'intérêts.

1.3. Choix des propositions finalistes

Les équipes finalistes du concours sont :

- | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|
| ● 127MC | Le grand verger | Daoust Lestage |
| ● 210IS | Et sillon... | Civiliti + Mandaworks |
| ● 521MA | Sampling Montréal | NÓS Architectes |
| ● 525TW | Salto | Provencher Roy |
| ● 553WE | Tiohtia : ke | Lemay |

2. Commentaires du jury relatifs à chaque proposition en vue de l'étape 2

Titre de la proposition : **127 MC / Le grand verger**

Équipe : **Daoust Lestage**

Appréciation générale

Le jury apprécie la grande simplicité de cette proposition d'aménagement qui mise sur le tracé d'un axe diagonal divisant l'ensemble de l'espace de l'avenue McGill College et qui assure un changement programmatique graduel entre les espaces minéralisés au sud et les espaces végétalisés au nord. Sans innover sur le plan conceptuel, cette approche répond d'une manière habile et élégante aux exigences du programme, notamment par la mise en valeur, voire l'amplification, de la perspective visuelle vers le mont Royal.

Malgré les qualités attribuées à la simplicité de cette proposition, le jury considère qu'elle est néanmoins demeurée très schématique dans son expression. Le jury souhaite que la proposition soit bonifiée dans le développement de la diversité et la richesse des expériences offertes par celle-ci.

Qualité conceptuelle et environnementale de la stratégie végétale

Le parterre offre une végétalisation abondante de l'espace public et permet la reprise des pommiers. Malgré la présence d'indications sur la disposition des arbres, la stratégie végétale est peu développée et demeure l'expression d'une pelouse plantée d'arbres. Le jury invite l'équipe finaliste à faire évoluer le concept d'aménagement afin que la place puisse offrir un ensemble végétal plus cohérent. Le projet pourrait à la fois enrichir la densité et la biodiversité de la couverture végétale et faire évoluer l'idée d'un grand verger. Le jury souhaite également comprendre comment la végétation se décline sur l'ensemble du terrain.

À propos de la dimension environnementale, le jury identifie également des enjeux d'aménagement au niveau de la lame d'eau. Il souhaite communiquer aux membres de l'équipe finaliste ses préoccupations en matière d'utilisation responsable de l'eau dans cette proposition en raison de sa forte présence dans le concept d'aménagement. Néanmoins, il revient à l'équipe finaliste d'évaluer la possibilité de la mise en œuvre d'un système alternatif de gestion de l'eau et d'en démontrer la faisabilité. Le jury s'interroge également quant à l'entretien des zones d'eau, dont la taille considérable. Ces espaces pourraient-ils servir à l'entreposage de la neige en hiver simplifiant ainsi l'entretien de l'espace public ?

Qualité paysagère et patrimoniale

Le concept d'aménagement s'inscrit adéquatement dans le caractère emblématique du lieu. La ligne diagonale et le traitement différencié des deux surfaces résultantes permettent la mise en œuvre d'un seul geste unificateur qui contribue à concilier la montagne et la Place Ville Marie en amplifiant la perspective visuelle vers la montagne.

Le concept d'aménagement vise également à retracer certains éléments historiques tels que l'alignement d'origine des parcelles. Tout en appréciant ce dispositif patrimonial, le jury propose que le geste ne soit pas transposé de façon trop littérale.

En référence à la « montréalité » et au caractère emblématique du lieu, le jury souligne que la proposition manque une touche d'invention. La proposition mériterait d'avoir un meilleur développement de l'expérience saisonnière tant au niveau des expressions matérielle et végétale que de l'animation et de l'utilisation du lieu.

Qualité fonctionnelle – Usage

Les principes de fonctionnement de l'espace proposé s'inscrivent adéquatement dans la structure énoncée dans le programme, soit un espace fortement végétalisé en lien avec le campus de l'Université McGill au nord et un espace minéralisé se liant avec les fonctions plus commerciales et touristiques du centre-ville au sud. Hormis cette grande structure générale, la proposition manque d'articulation. Comment varie l'expérience du lieu entre les différents tronçons? Peut-on apporter une plus grande richesse d'expériences et rendre la place plus invitante?

L'usage de l'eau comme élément d'animation de l'espace minéralisé est très pertinent. Il pose néanmoins l'enjeu du rôle de cet espace en hiver ainsi qu'à l'automne et au printemps (d'octobre à mai) lorsque les fontaines ne sont pas utilisées. L'espace libre n'est-il pas alors trop grand? La diminution de la taille des bassins permettrait notamment de mieux intégrer les terrasses des commerçants riverains. L'expérience hivernale est à développer pour la deuxième phase du concours.

Qualité fonctionnelle – Mobilité

De manière générale, l'espace de déambulation semble trop étroit dans cette proposition, compte tenu de l'achalandage prévu. Le grand espace occupé par la lame d'eau restreint l'espace de déambulation piétonne ainsi que l'espace dédié à l'animation, notamment l'intégration des terrasses. Des enjeux de sécurité et d'accessibilité aux abords des plans d'eau sont aussi soulevés par les membres du jury. L'accès au stationnement du Centre Eaton semble également contraint par cette proposition d'aménagement. L'ensemble de la stratégie de mobilité est à revoir afin d'assurer une aisance des circulations pour tous les types de mobilité.

Titre de la proposition : **210IS / Et sillon...**

Équipe : **Civitili + Mandaworks**

Appréciation générale

La proposition *Et sillon...* répond adéquatement au programme du concours et, dans sa forme actuelle, possède un fort potentiel de développement.

L'emprise de l'avenue McGill College y est subdivisée en deux : une portion végétalisée du côté ouest et une portion plus minéralisée du côté est. Chacun de ces deux espaces présente un caractère ludique propice à l'animation du domaine public. La mise en place d'un long banc génère un dialogue entre ces deux parties du projet. Le jury considère que la thématique de la lisière, ou de la bordure, qui est ainsi développée serait d'ailleurs à approfondir afin de rendre plus diffuse la coupure entre les deux espaces. Les membres du jury trouvent étonnant que les illustrations représentent principalement la portion minérale. Ils invitent ainsi l'équipe à porter une attention de conception et de représentation équivalente aux portions végétales et minérales du projet.

La présence du sillon d'eau constitue l'un des points les plus forts de la proposition.

En anticipation des critères d'évaluation de la seconde étape, le jury tient à souligner au finaliste la nécessité de porter une attention à la facilité d'entretien, à l'aspect sécuritaire, aux enjeux d'accessibilité universelle ainsi qu'à la pérennité des aménagements et des équipements techniques qui supporteront la présence de l'eau et du feu dans le projet.

Qualité conceptuelle et environnementale de la stratégie végétale

La stratégie végétale est présentée dans ses grandes lignes conceptuelles. Le jury considère celles-ci comme intéressantes, notamment pour la variation des expressions saisonnières, mais souligne que la question de la biodiversité doit être développée de manière approfondie.

Le jury comprend l'intérêt d'intégrer le pin blanc à titre d'un symbole autochtone. Cependant, il s'interroge sur son caractère anecdotique dans la description conceptuelle de la proposition et souhaiterait, si cet élément est conservé, retrouver un plus grand ancrage conceptuel. De plus, le jury s'interroge sur la pérennité de cette espèce en contexte urbain.

Qualité paysagère et patrimoniale

La proposition maintient le caractère d'avenue de McGill College. Le jury apprécie également l'inscription du projet dans son contexte urbain et territorial plus large par l'affirmation du lien entre fleuve et montagne.

En ce qui a trait à la mise en valeur des perspectives visuelles, le jury incite le finaliste à travailler les vues possibles à partir des espaces de repos (« salons »). Il observe que la présence d'arbres à proximité des assises, notamment les escaliers du « Grand Foyer » limite la perception des qualités visuelles de l'avenue.

Qualité fonctionnelle – Usage

La proposition amorce un travail très intéressant sur le mobilier urbain qui entre en relation avec la présence de l'eau. Il s'agit d'un bel apport ludique exprimé à travers la présence des assises en forme de galet et du sillon d'eau.

Le jury s'interroge sur le ratio entre les espaces végétalisés et minéralisés sur le tronçon entre les rues Cathcart et Sainte-Catherine O. Il rappelle que ce tronçon est voué à recevoir une plus grande animation et invite le finaliste à mieux étudier le potentiel d'usage et d'animation de cette portion du projet.

L'insertion du feu comme élément d'attrait et d'animation est à la fois curieuse et charmante. Le jury invite toutefois le finaliste à revoir cet élément de manière à raffiner son intégration, notamment au niveau de son échelle qui semble imposante.

Il est proposé par le finaliste que le sillon ainsi que certaines assises soient chauffants. Le jury souligne les enjeux techniques inhérents à l'utilisation de cette technologie et invite les concepteurs à prendre ceux-ci en considération.

Qualité fonctionnelle – Mobilité

La proposition répond adéquatement aux principaux enjeux de mobilité de l'avenue McGill College par la création d'un grand parcours linéaire nord-sud ainsi que par l'insertion de traverses régulières de la zone végétalisée.

Le jury anticipe néanmoins différents enjeux d'accessibilité universelle inhérents aux aménagements proposés. Le programme du concours suggère un dégagement continu des façades des bâtiments autant pour des raisons d'accessibilité que de sécurité et d'entretien. Le finaliste est invité à respecter cette exigence. De plus, la présence des assises en forme de galet pourrait obstruer les parcours de circulation. Les corridors de dégagement devraient être bien étudiés afin de générer des parcours continus suffisamment larges sans créer de goulot d'étranglement qui oblige les usagers à déambuler en file.

La présence du sillon d'eau pourrait également soulever des enjeux d'accessibilité en fonction de sa profondeur et des détails de conception qui y sont associés. Comment assurer à la fois un bon fonctionnement technique de celui-ci tout en assurant une convivialité pour les usagers?

Titre de la proposition : **521MA / Sampling Montréal**

Équipe : **NÓS Architectes**

Appréciation générale

La proposition Sampling Montreal s'appuie sur le concept de l'échantillonnage associé, ici, à la représentation de fragments de l'identité montréalais insérés dans l'espace public par le biais de la répétition d'un motif géométrique, soit un cercle de douze mètres de diamètre.

Cette proposition de base a séduit le jury d'une part par l'effet de continuité spatiale offert par le jeu de répétition ainsi que par le caractère réactif des pastilles. En fonction des variations dans la programmation de chacun des cercles, le jury entrevoit la capacité de l'espace à évoluer avec les saisons et à créer des parcours d'animation distincts.

Bien que les idées de découverte, de diversité et de réactivité soient très intéressantes, le jury estime que cette proposition pose un certain risque conceptuel. Le jury énonce ainsi certaines préoccupations pour le développement du concept d'aménagement :

- Malgré son intérêt comme une stratégie de composition spatiale, le sens et l'ancrage territorial de la forme géométrique du cercle et des tours sont difficiles à cerner. L'image de référence est celle d'un échantillonnage dans la glace, une pratique effectuée dans les régions nordiques. Afin d'éviter que le projet ne devienne générique, l'équipe finaliste devrait enrichir le sens du concept d'échantillonnage dans le contexte montréalais.
- La répétition du tracé géométrique devrait être étudiée en fonction de l'effet de perspective créé par la pente. Le jury pressent que l'espace vécu offrira une expérience fort différente de la vue en plan qui se dévoile tel un motif décoratif.

Le jury anticipe également des enjeux de réalisation engendrés par les choix conceptuels, notamment la difficulté technique de réalisation et de construction des ronds ainsi que le coût associé au cuivre. En anticipation des critères d'évaluation de la deuxième étape, le jury invite l'équipe finaliste à étudier plus en profondeur ces choix de conception.

Qualité conceptuelle et environnementale de la stratégie végétale

De manière générale, la stratégie végétale est à développer afin d'enrichir la proposition autant en termes de densité que de biodiversité.

Les pommiers sont réutilisés pour certaines des pastilles. Le jury souligne qu'une attention particulière devrait être accordée à leur contexte de plantation. Lorsque plantés à proximité des espaces minéralisés et fortement occupés (terrasses), les pommiers engendrent des besoins d'entretien importants.

Qualité paysagère et patrimoniale

La répartition des plateaux permet de dégager l'ancien tracé de l'avenue McGill College et de préserver les vues vers le mont Royal. Si les formes géométriques font disparaître la perspective, celle-ci est affirmée par la

présence des tours qui donnent la vraie mesure de l'espace. Positionnées au centre de l'avenue, les structures créent une ligne vers la montagne.

Néanmoins, le jury remet en question le langage formel (et sa pérennité esthétique) utilisé pour les tours ainsi que la répétition d'un seul et même objet d'un très grand gabarit. Tout en appréciant l'idée de la folie, le jury considère que la répétition ainsi que la forte prédominance visuelle et la résolution formelle des tours favorisent la perception d'un espace peu ancré au site. Le concept d'aménagement gagnerait en qualité si l'expression formelle des tours était mieux enracinée dans l'espace et contextualisée en fonction de la progression nord-sud.

Le jury propose également à l'équipe finaliste de revoir et franciser le titre de la proposition. La notion d'échantillonnage existe et possède plusieurs évocations liées aux identités montréalaises.

Qualité fonctionnelle – Usage

La qualité d'animation est l'une des forces de ce concept d'aménagement. La dimension intimiste des expériences offertes malgré la grande échelle de l'encadrement spatial est intéressante. Les sept catégories de plateaux procurent une découverte et des expériences diversifiées selon les saisons.

Le jury souligne qu'il devrait avoir une meilleure étude contextuelle pour la localisation des plateaux afin de s'assurer de l'adéquation entre les expériences de la place et le contexte urbain. À titre d'exemple, l'une des pastilles intitulées « Montréal curieux » n'est pas localisée à proximité d'un espace associé au Montréal souterrain et n'offrirait potentiellement aucune vue. D'ailleurs, le jury tient à souligner la difficulté technique, mais également administrative, d'offrir un tel lien visuel. Il encourage l'équipe à explorer d'autres vocations à ses espaces, notamment, à titre d'exemples, celles d'expositions d'artefacts.

Qualité fonctionnelle – Mobilité

Les exigences du programme liées à la mobilité semblent rencontrées par cette proposition. Néanmoins, le jury aimerait mieux comprendre les possibilités de déambulation entre les plateaux de manière à mieux envisager l'offre de parcours de déambulation diversifiés ainsi que la perméabilité est-ouest de la place.

Le jury entrevoit également des enjeux d'aménagement au niveau des intersections. Le concept d'aménagement propose la mise en place d'un tapis de cercles continus qui couvrent les intersections. Ce traitement de sol non différencié entre l'espace piéton et l'espace véhiculaire devrait être mieux étudié, notamment en prenant en compte les aspects réglementaires à l'aménagement des voies véhiculaires.

Titre de la proposition : **525TW / Salto**

Équipe : **Provencher Roy**

Appréciation générale

La proposition Salto est la transposition spatiale d'un geste conceptuel clair : la montagne, transposée dans la composition par un tapis végétal, qui rencontre le fleuve, représenté par la présence d'un plan d'eau, dans la ville par le biais d'un retournement des surfaces. Cette proposition ludique résulte en un geste sobre et élégant qui a séduit le jury pour son potentiel de développement durant les phases subséquentes du concours.

Néanmoins, la formalisation du concept en plan est demeurée à l'état du schéma et plusieurs questions sont sans réponse, pour l'instant, à l'égard des différents critères d'évaluation du concours. À cet égard, le jury ne perçoit pas pour l'instant la sensibilité de la proposition par rapport au traitement de sol, au rapport du projet à la végétation ainsi qu'à l'intégration de l'éclairage ou de l'expérience saisonnière. De même, la dimension technique et constructive du « salto » n'est pas abordée. Les membres du jury s'attendent à ce que ces dimensions soient développées à l'étape de la prestation.

L'un de ces enjeux importants réfère au critère de faisabilité qui sera utilisé lors des étapes subséquentes du concours et qui devra obligatoirement être satisfait. Le jury entrevoit comme difficile, voire impossible, dans le contexte actuel des relations entre la Ville de Montréal et le REM, la création d'une entrée directe vers la station McGill du REM depuis la place de l'avenue McGill College. Que devient le geste du retournement si la dépression créant l'ouverture vers la station est impossible? Le jury invite donc à redéfinir la formalisation du retournement des surfaces afin de ne pas faire reposer le succès du concept d'aménagement sur ce risque majeur pour le projet. Le jury a néanmoins bon espoir que l'équipe finaliste aura la capacité de faire évoluer le concept malgré cette contrainte et ne considère pas l'accès aux espaces souterrains comme un élément essentiel au développement de la proposition.

Le jury invite également l'équipe finaliste à mieux définir la proposition en fonction des critères d'évaluation de la première étape, soit la qualité conceptuelle et environnementale de la stratégie végétale, la qualité paysagère et patrimoniale et les qualités fonctionnelles (usages et mobilité) telles que formulées dans les lignes qui suivent.

Il est aussi important de considérer la notion de phasage dans le tracé des grandes lignes du projet. Comme indiqué au programme, le projet sera réalisé en deux lots distincts divisés par l'axe du boulevard De Maisonneuve (lot 1 au sud et lot 2 au nord). Pour cette proposition, le jury s'interroge tout particulièrement sur le traitement de la limite nord du « salto ». Quelle sera la lisibilité du geste avant que la deuxième phase ne soit réalisée? Les membres du jury se questionnent également sur le traitement des rues transversales (voir critères de la qualité fonctionnelle – mobilité) et proposent de revoir la localisation du salto afin d'assurer une plus grande cohérence du projet et une meilleure adéquation avec le phasage du projet.

Qualité conceptuelle et environnementale de la stratégie végétale

La proposition contient deux espaces qui font référence à des milieux naturels vivants, soit la surface végétalisée (représentation de la montagne, de la forêt) et le plan eau (représentation du fleuve). La composition de ces deux espaces est pour l'instant peu détaillée. Ces espaces apparaissent dans la proposition

comme des tapis décoratifs sans référence à leurs dimensions naturelles. Cet élément de composition doit être bonifié afin de développer la qualité environnementale du projet.

De plus, le jury émet des doutes sur le traitement végétalisé de la structure lorsqu'elle se retourne. Les illustrations suggèrent la transformation du sol en un mur végétalisé dont la surface est toujours verte alors qu'elle se retourne pour devenir un plafond. Tout en appréciant la nature conceptuelle des représentations à cette étape du concours, le jury souligne l'importance de réfléchir à la transposition du concept à l'intérieur d'un projet techniquement possible aux prochaines étapes du concours.

Qualité paysagère et patrimoniale

La dimension sculpturale de cette proposition est l'une de ses plus grandes qualités. Le « salto » peut être considéré comme une folie qui enrichit la proposition. En plus de l'apport d'un élément expressif dans le paysage urbain montréalais, l'équipe finaliste doit bonifier la contribution de la proposition à la mise en valeur paysagère et patrimoniale du lieu, tel qu'énoncé dans le programme du concours. Il a notamment été difficile pour le jury d'apprécier l'impact de la proposition sur la mise en valeur de la perspective visuelle vers le mont Royal. Si l'illustration représentant la perspective visuelle montre une vue dégagée vers le mont Royal, la position des plantations en plan est plutôt décalée du côté est, suggérant l'obstruction potentielle des vues. De plus, l'axe historique (portion est) semble planté alors que la portion ouest, qui résulte d'une action d'élargissement de l'avenue, est plutôt dégagée. Les intentions de mise en valeur de l'axe historique de l'avenue McGill College doivent donc être clarifiées.

Qualité fonctionnelle – Usage

La proposition est peu développée en ce qui a trait à ses usages et son animation publique. La partie sud du concept d'aménagement est vaste et dégagée. Comment les concepteurs envisagent-ils l'utilisation ou l'animation de cette portion du projet?

Les illustrations montrent des fonctions commerciales localisées en sous-sol du « salto ». Ne pouvant envisager de lien avec la station du REM, ni de construction souterraine, l'insertion d'une fonction commerciale et d'animation à l'intérieur du « salto » doit être revue. De plus, le jury remarque que la structure pourrait engendrer des enjeux de sécurité à prendre en considération (cachette, occupation nocturne, chute, etc.).

Qualité fonctionnelle – Mobilité

Le plan semble montrer la présence d'une voie de circulation automobile sur l'ensemble de la longueur de l'avenue McGill College (côté ouest). Le jury tient à rappeler que le programme du concours appelle à la conception d'un espace piéton. La présence de l'automobile doit être limitée à l'accès véhiculaire au stationnement du Centre Eaton ainsi qu'au corridor d'accès pompier.

Sur le plan des circulations piétonnes, le « salto », qui constitue l'un des points d'attraits de la proposition, est localisé au même endroit que l'entrée au stationnement du centre Eaton ce qui représente un conflit d'usage potentiel.

Le jury invite également l'équipe finaliste à réfléchir à l'enjeu de la sécurité qui résulterait d'un accès piéton au toit de la structure du « salto » et à l'impact sur la qualité conceptuelle et esthétique de la structure en cas d'intégration de garde-corps.

Les concepteurs doivent également considérer le traitement des intersections avec les rues transversales.

Titre de la proposition : **553WE / Tiohtia : ke**

Équipe : **Lemay**

Appréciation générale

Le jury a apprécié la proposition Tiohtia : ke, notamment en raison de la stratégie de travail conceptuel qu'elle propose. Le jury perçoit la formulation de ce concept d'aménagement à la façon d'une méthodologie de conception plutôt qu'une représentation détaillée du projet. Le résultat est un énoncé de principe projectuel qui se traduit par la mise en forme d'une trame qui pourrait se révéler très élégante lors du développement de l'esquisse. L'intérêt de cette trame réside dans l'articulation qu'elle procure entre l'échelle de l'avenue McGill College et celle de la création de microlieux d'intimité. Ainsi conçue, la méthode de conception offre, selon le jury, un fort potentiel de développement et de déclinaison de l'ensemble des exigences et des enjeux de conception énoncé dans le programme du concours.

La proposition s'articule principalement à partir du sol. La référence au geste de creuser est particulièrement intéressante sur le site McGill College qui possède un sol fortement remanié témoignant d'une longue histoire. Mais au-delà du geste conceptuel, le jury s'interroge néanmoins sur l'idée centrale derrière le projet de même que sur la lisibilité dans l'espace de cette intention. Le jury s'est notamment questionné sur l'intérêt de la référence aux Premières Nations à travers le titre du projet. Cette référence semblait peu incarnée, voire anecdotique, par rapport au concept développé. Il recommande d'améliorer ou d'abandonner cette référence.

De plus, le jury a constaté un certain décalage entre le texte et la proposition et a éprouvé une certaine difficulté à lire et comprendre le texte qui lui est associé. Il recommande à l'équipe finaliste d'affiner l'écriture ainsi que l'usage de certains termes. À titre d'exemple, bien que le texte fasse référence au travail sur le « sol », le jury fait remarquer que le travail conceptuel semble plutôt être sur la surface et sa topographie.

Qualité conceptuelle et environnementale de la stratégie végétale

Sur le plan environnemental, l'intérêt du projet réside dans les aspérités, dans le jeu des plis au sol. En soulevant le sol et en le creusant, le concurrent crée une microtopographie qui devient fertile par l'insertion d'éléments d'eau ou de végétation. Ainsi, bien que le concept se limite parfois trop à la notion de sol comme une expression topographique, le jury considère que la stratégie environnementale et végétale possède un fort potentiel d'avancement aux étapes subséquentes.

L'explication du concept du sol est néanmoins demeurée assez simpliste et pourrait mieux exploiter la nature du sol comme système vivant.

Le jury tient aussi à mentionner que le plan propose un espace fortement minéralisé malgré le souhait exprimé dans le programme d'assurer une prédominance à la végétation.

Bien qu'il soit difficile de voir son ampleur précise en fonction des dessins soumis, le jury souligne que le plan d'eau imaginé pour le tronçon Cathcart / Sainte-Catherine O. pourrait être problématique en raison de sa très grande taille, notamment en fonction de sa profondeur.

Qualité paysagère et patrimoniale

Malgré l'intérêt de l'ensemble de la proposition, le jury s'interroge fortement sur la préservation du caractère patrimonial du lieu. Le jury s'inquiète notamment de la transformation du caractère d'avenue du lieu vers une

expression de grand parc public. Il souligne notamment que la stratégie de mise en valeur de l'axe visuel vers le mont Royal est difficile à comprendre et à visualiser à partir des documents soumis.

Le jury tient à souligner, pour le développement de la proposition lors de la deuxième étape, qu'il présente un enjeu de robustesse dans le traitement matériel. Il s'interroge notamment sur la durabilité de la matérialité associée aux plis topographiques.

Qualité fonctionnelle – Usage

L'une des dimensions de la proposition qui est tout particulièrement appréciée est la possibilité de créer des lieux intimes qui possèdent un fort potentiel de renouvellement de l'expérience du lieu. La présence de plusieurs sous-espaces permet d'offrir une expérience différenciée tout au long du parcours.

Bien que le jury apprécie la finesse de la granularité, il suggère à l'équipe finaliste d'étudier la justesse de celle-ci afin de ne pas insérer un trop grand nombre de plis. Tout spécifiquement, le jury s'inquiète de l'effet de barrière répétitive engendré par la multiplication d'éléments de composition perpendiculaire à l'axe principal de déambulation.

Il propose notamment de bien étudier la localisation des types de plis ainsi que leur amplitude (largeur) afin d'assurer une adéquation avec les fonctions limitrophes à l'espace public. L'interface avec les bâtiments existants est d'ailleurs peu traitée dans la proposition et semble déficiente. L'insertion des terrasses dans le tronçon Cathcart / Sainte-Catherine O. est tout particulièrement à développer.

Le jury tient finalement à souligner qu'une attention particulière devrait être portée à la stratégie d'utilisation et d'entretien hivernal.

Qualité fonctionnelle – Mobilité

Tel que mentionné précédemment, le jury propose de mieux réfléchir à l'expérience de déambulation nord-sud sur l'ensemble de l'avenue McGill College proposée afin de ne pas obstruer le mouvement par l'insertion et la multiplication d'éléments de composition perpendiculaire.

Le jury remarque que des terrasses sont proposées à proximité de l'entrée au stationnement du Centre Eaton. Le jury propose de mieux étudier les interfaces entre espaces véhiculaires, piétons et ceux dédiés à l'animation publique.

Étape 2 :

Prestation des finalistes

3. Introduction et conformité à l'étape 2

3.1. Conformité des dossiers de complément d'équipe

Conformément aux exigences du règlement, les finalistes ont complété leur équipe et déposé un dossier de complément d'équipe le 3 février 2020 afin de démontrer que leur équipe répondait aux conditions d'admissibilité pour l'étape 2 du concours.

Des non-conformités mineures ont été relevées dans trois dossiers de complément d'équipe. Celles-ci concernaient l'absence d'autorisation de signature, des précisions qu'à la participation d'un coordonnateur aux projets soumis afin de démontrer l'admissibilité ainsi qu'un doublon dans la présence d'un consultant externe dans deux équipes finalistes distinctes. Tel que précisé à l'article 6.4.3, un délai de 48 heures a été accordé par les conseillers professionnels aux finalistes concernés afin de remédier à ces situations.

À la suite de modifications reçues, les cinq dossiers de complément d'équipe ont été jugés conformes.

La sélection des équipes finalistes a été annoncée publiquement le 3 mars 2020.

3.2. Conformité des prestations

À la suite du dépôt des prestations des finalistes le 29 mai 2020, l'analyse de la conformité des prestations a été effectuée par les co-conseillers professionnels (Patrick Marmen et Véronique Rioux), le conseiller professionnel junior (Egest Gjinali) et une conseillère en aménagement du Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal (Ariane Quirion-Lamoureux). Ils ont procédé à la conformité des documents numériques. Il est à noter qu'en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et conformément à l'addenda 12, aucun document imprimé n'a été reçu au terme de l'étape 2 du concours.

Des non-conformités mineures ont été relevées pour quatre prestations. Les non-conformités concernaient des images manquantes extraites des planches en format en JPG, des réalisations antérieures présentées en trop dans le dossier de présentation du finaliste (qui ont été retirées) et une estimation budgétaire avec certains prix unitaires manquants. Ces non-conformités ont été corrigées dans les 48 heures suivant la demande des conseillers professionnels (conformément à l'article 6.4.3 du règlement du concours).

Au terme de l'analyse de conformité, quatre prestations ont été jugées conformes :

- Civiliti + Mandaworks + SNC Lavallin avec Lasalle-NHC, UDO Design, Biodiversité Conseil, Lamontage Consultants et ÉVOQ;
- Daoust Lestage en collaboration avec WSP Canada, Ombrages et Transsolar;
- Lemay par lemayLAB en collaboration avec EXP;
- NOS Architectes, en collaboration avec WAA Montréal, Vinci Consultants, NCK, Friche Atelier et Atomic 3.

À la suite de l'analyse de conformité et de la décision de la Ville, une prestation a été considérée comme non conforme en vertu de l'article 1.4 du règlement spécifiant qu'advenant un dépassement de coûts énoncé par un finaliste, la prestation sera automatiquement rejetée. Le dépassement de coût énoncé par le finaliste était de 20.2% supérieur au budget de construction identifié dans le règlement du concours. La prestation non conforme de l'équipe ci-dessous n'a pas été soumise à l'évaluation du jury :

- Provencher Roy en collaboration avec Vlan et ARUP

4. Analyse des prestations par le comité aviseur

4.1. Déroulement et membres du comité aviseur

Le comité aviseur avait le mandat d'analyser les enjeux de programmation et d'acceptabilité sociale pressentis des prestations (réf. article 2.5.2 règlement du concours).

Les membres du comité aviseur ont reçu le programme du concours avant la réunion du 4 juin 2020 pour lecture préalable. Au début de la réunion, la conseillère en aménagement responsable de la coordination du concours à la Ville de Montréal (Ariane Quirion-Lamoureux) a résumé les enjeux principaux du projet. Les conseillers professionnels ont par la suite présenté de manière anonyme les planches des prestations et les sections de texte décrivant l'essence du concept. Après chaque présentation des prestations, les membres du comité ont donné leur avis selon les grands objectifs du projet de l'avenue McGill College, principalement au regard des enjeux programmatiques; des questions avaient été formulées pour faciliter les échanges.

Un rapport préliminaire compilant les commentaires a été transmis aux membres du comité, accompagné des planches des finalistes (en masquant le nom des firmes). Le rapport préliminaire a été bonifié avec des commentaires additionnels reçus par courriel, le cas échéant, et constitue la version finale et approuvée du rapport du comité aviseur.

Tel que spécifié à l'addenda 13, les membres du comité aviseur étaient :

- **Maryse Chapdelaine**, chargée de projet Mon Peter-McGill, Table de quartier Peter-McGill;
- **Cameron Charlebois**, directeur exécutif, Bureau du développement et de la planification des campus, Université McGill;
- **Cristina Darienzo**, directrice des opérations, SDC Destination-Centre-Ville;
- **Billy Kawaskaki**, vice-président Student life, Student's Society of McGill University;
- **Sonia Rainville**, associée, McMillan, représentante de l'association des propriétaires riverains de l'avenue McGill;
- **Daniel Richard**, vice-président principal, Ressources humaines et communications d'entreprise mondiales, Fiera Capital,

Les personnes suivantes ont également assisté au comité aviseur :

- **Patrick Marmen**, co-conseiller professionnel, consultant en design urbain;
- **Véronique Rioux**, co-conseillère professionnelle, consultante en design industriel et aménagement;
- **Ariane Quirion-Lamoureux**, conseillère en aménagement, Service de l'urbanisme et de la mobilité.

4.2. Synthèse du rapport du comité aviseur

Les commentaires du comité aviseur ont été consignés dans un rapport détaillé préparé par les conseillers professionnels et approuvé par les membres. Ce rapport a été remis aux finalistes et au jury avant la présentation virtuelle des finalistes devant le jury. Un résumé du rapport est présenté dans les lignes qui suivent.

Commentaires généraux formulés à l'ensemble des équipes

- La stratégie d'aménagement pour les terrasses devrait être flexible et pouvoir s'appliquer des deux côtés de l'avenue, puisque les commerces en place actuellement pourraient changer de vocation (fermeture et réouverture de nouveaux commerces).

- La stratégie de distinction entre les espaces piétons et véhiculaires devrait être davantage développée, notamment aux intersections. Le comité avisé est préoccupé par les enjeux de sécurité relatifs à la cohabitation entre les piétons, cyclistes et automobilistes.
- La stratégie d'aménagement devrait favoriser la visibilité des édifices et des commerces des deux côtés de l'avenue afin d'assurer la visibilité et l'accessibilité des commerces et immeubles de bureaux de cette prestigieuse avenue du quartier des affaires.

Résumé des commentaires spécifiques pour chacun des finalistes¹

Titre de la prestation : **Le grand verger**

Équipe : **Daoust Lestage en collaboration avec WSP Canada, Ombrages et Transsolar**

- L'équilibre minéral/végétal semble juste par rapport au programme du concours. La partie verdissement est appropriée au lieu et à la caractéristique du milieu.
 - La proposition est forte en matière d'axialité (portail Roddick et mont Royal) et met en valeur le caractère d'avenue. Les pommiers sont aussi bien mis en valeur.
 - Le comité met en question toutefois le caractère plus « générique » de la prestation (l'approche conceptuelle pourrait être perçue comme similaire aux autres places publiques de Montréal).
 - L'axe principal est très clair. Plusieurs cheminements est/ouest sont disponibles et bien visibles.
 - Le comité apprécie les pelouses fleuries et la pelouse en gestion différenciée, mais conteste leur viabilité dans un lieu aussi fréquenté. Quelle sera la durabilité à long terme ? Allons-nous plutôt nous retrouver avec de la terre battue à plusieurs endroits ? L'entretien de l'avenue à moyen et long terme doit être impeccable compte tenu de son caractère d'avenue prestigieuse du quartier des affaires.
-

Titre de la prestation : **Et sillon...dans les salons quatre saisons**

Équipe : **Civiliti + Mandaworks + SNC Lavalin avec Lasalle-NHC, UDO Design, Biodiversité Conseil, Lamontagne Consultants et ÉVOQ**

- La proposition est très densément plantée, ce qui a des impacts quant à l'atteinte des objectifs de vues et d'usage.
- Le verdissement important à l'ouest contribuera à rendre ce côté de l'avenue plus sombre. Le trottoir côté ouest pourrait être perçu comme l'arrière-cour du lieu et défavoriser les commerces de ce côté de l'avenue, dont les vitrines seront moins visibles depuis le côté est.
- Avec cette proposition fortement végétalisée, il est difficile d'imaginer qu'on se trouve dans une avenue qui va jusqu'au mont Royal. Les vues depuis la rue Cathcart semblent assez limitées vers le mont Royal. L'encadrement bâti et l'architecture des bâtiments seront moins mis en valeur par cette proposition.
- L'axe principal est assez clair. Par la forte végétation, les axes de circulation est/ouest sont cependant plus limités et moins perceptibles.

¹ Les prestations sont ici présentées dans l'ordre des codes alphanumériques de l'étape 1.

- Le comité se questionne sur les coûts d'entretien et d'opération pour les surfaces chauffées (voir comité technique, le cas échéant) et l'entretien et le maintien à long terme afin de conserver à l'avenue son caractère prestigieux du quartier des affaires.

Titre de la prestation : **L'échantillon Montréal – Sampling Montréal**

Équipe : **NOS Architectes en collaboration avec WAA Montréal, VINCI Consultants, NCK, Friche Atelier et Atomic 3**

- La proposition n'offre pas le maximum de végétation selon les différents usages. La partie verdissement aurait pu être davantage bonifiée et la canopée est insuffisante.
- La vue vers le mont Royal est dégagée. Les rondeurs apportent un caractère distinctif à l'avenue (l'avenue réinventée).
- L'espace alloué aux terrasses semble répondre aux besoins. L'aménagement des terrasses pourrait toutefois présenter un défi de gestion et de réglementation, car la dimension des terrasses des restaurateurs est attribuée en fonction de la largeur de façade du commerce. Les aires de terrasses en cercle remettent cette façon de faire en question. Dans la proposition, la dimension des terrasses sera-t-elle tributaire de la taille des cercles et de leur localisation ou de la taille des restaurants? Comment se fera l'attribution?
- Le flux de circulation est organique, plusieurs possibilités de cheminement.
- Le comité s'interroge quant aux enjeux de déneigement et d'entretien (propreté). L'arrimage aux équipements d'entretien pourrait poser un défi dans un aménagement aussi organique.

Titre de la prestation : **L'avenue des rencontres - Tiotià:ke Montréal**

Équipe : **Lemay par LemayLAB en collaboration avec EXP**

- Le comité aviseur mentionne d'emblée qu'il est difficile de bien visualiser tous les attributs de la prestation, par le type de représentation plus schématique des planches. Il n'est donc pas aisé de bien comprendre la nature du verdissement. On perçoit difficilement le rapport entre la hauteur des plantations et celle des bâtiments environnants. Le rendu visuel ne permet pas de percevoir la fluidité de la progression du verdissement (ou non) entre les différents tronçons.
- L'approche semble être plus orientée vers des espaces qui se veulent intimistes, ce qui convient moins à un lieu de transit important.
- Le parcours narratif est intéressant, mais le comité met en doute sa pertinence sur l'avenue, en raison de la forte densité d'usagers. Le comité souligne aussi que l'exploitation de la thématique autochtone se prête peut-être moins bien sur l'avenue McGill que d'autres lieux à Montréal (par ex., projet d'urbanisme autochtone de la rue Peel).
- Le comité mentionne que l'aire de jeux proposée n'est pas pertinente pour l'avenue. L'espace n'est pas un lieu familial, il est plutôt dédié aux travailleurs. On aurait eu avantage à aménager autrement cette grande section.
- La continuité nord/sud est moins visible dans la proposition puisque la configuration varie selon les tronçons. Les cheminements semblent davantage prévus par tronçon que dans une approche globale.

5. Analyse des prestations par le comité technique

5.1. Déroulement et membres du comité technique

Le comité technique avait le mandat d'analyser les répercussions techniques, programmatiques, réglementaires et budgétaires des prestations. Il a procédé également à une évaluation du niveau de risque de dépassement du budget lié à la portion des dépenses à caractère innovant proposées dans les estimations (et pour lesquelles il n'existe pas ou peu de comparatif sur le marché local).

Les membres du comité technique ont reçu le programme du concours par courriel et une présentation de ce programme a été faite par la conseillère en aménagement responsable de la coordination du concours à la Ville de Montréal (Ariane Quirion-Lamoureux) le 1er juin 2020. Le déroulement du comité technique a été expliqué par le conseiller professionnel Patrick Marmen lors de cette rencontre. Les prestations de chaque finaliste ont été transmises aux membres du comité avant la réunion du 9 juin 2020 pour lecture préalable.

Un rapport préliminaire compilant les commentaires a été transmis aux membres du comité. Le rapport préliminaire a été bonifié avec des commentaires additionnels reçus par courriel, le cas échéant, et constitue la version finale et approuvée du rapport du comité technique.

Les membres du comité technique étaient :

- **Julie Boivin**, architecte, Division du patrimoine, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal;
- **Étienne Cantin Bellemare**, ingénieur, Section conception, Ponts et Tunnel, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal;
- **Claudia Delisle**, chargée de projet, Section REM, Direction de la gestion du portefeuille de projets, Service des infrastructures et du réseau routier, Ville de Montréal;
- **Marie Dugué**, ing. Conseillère aux normes, Division de la gestion durable de l'eau, Direction des réseaux d'eau, Service de l'eau, Ville de Montréal;
- **Saoussen El Fekih**², conseillère en aménagement, Division de la sécurité et des aménagements durables, Direction de la mobilité, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal;
- **Marie-Claude Langevin**, commissaire à la culture, Bureau d'art public, Direction du développement culturel, Service de la culture, Ville de Montréal;
- **Véronique St-Aubin**³, agente technique en urbanisme, Division de la mobilité et de la planification, Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité, Arrondissement Ville-Marie, Ville de Montréal et **Mimi Nguyen**, ingénieure junior, Division de la mobilité et de la planification, Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité, Arrondissement Ville-Marie, Ville de Montréal;
- **José Pierre**, chef de division, Division de l'aménagement des grands parcs et des actifs immobiliers, Direction des travaux publics, Arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal;
- **Marie-Claude Séguin**, architecte paysagiste, cheffe de division, Division de l'aménagement des parcs urbains et espaces publics, Direction de l'aménagement des grands parcs et des espaces publics, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Ville de Montréal;
- **Daniel Paquin**, ingénieur – estimateur, Firme Legico-CHP inc.

Les personnes suivantes ont également assisté au comité aviseur :

- **Patrick Marmen**, co-conseiller professionnel, consultant en design urbain;

² En remplacement de Pierre-Étienne Gendron-Landry, chef d'équipe – conseiller en aménagement, Division de la sécurité et des aménagements durables, Direction de la mobilité, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal

³ En remplacement Ramy Mikati, chef de division, Division de la mobilité et de l'occupation du domaine public, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal

- **Egest Gjinali**, conseiller professionnel junior, architecte;
- **Ariane Quirion-Lamoureux**, conseillère en aménagement, Service de l'urbanisme et de la mobilité.

5.2. Synthèse du rapport du comité technique

Les commentaires du comité technique ont été consignés dans un rapport détaillé préparé par les conseillers professionnels et approuvé par les membres. Ce rapport a été remis aux finalistes et au jury avant la présentation virtuelle des finalistes devant le jury. Un résumé du rapport est présenté dans les lignes qui suivent.

Commentaires généraux formulés à l'ensemble des équipes

- Le programme précisait la prise en compte des exigences d'entretien dans la conception des espaces végétalisés. Le comité technique désire faire remarquer que l'augmentation significative des espaces végétalisés entraînera une charge supplémentaire d'entretien qui devra être calculé dans le budget de fonctionnement annuel de l'espace public lequel doit être impérativement statué avant la mise en œuvre du projet.
- L'une des caractéristiques de l'avenue McGill College est l'éclairage événementiel qui est disposé pendant la période des Fêtes. Bien que cette caractéristique fût mentionnée et qu'une stratégie d'éclairage prenant en compte les expériences saisonnières était attendue, les finalistes ont peu développé les expressions lumineuses spécifiques de la période des Fêtes. Cette dimension devra être développée dans la poursuite du processus de conception de la place de l'avenue McGill College.
- En termes d'accessibilité universelle, l'aménagement des intersections et des espaces de rencontre entre piétons et automobilistes n'est pas suffisamment détaillé à cette étape de conception. Le comité technique souhaite faire remarquer qu'afin de répondre aux normes d'accessibilité universelle, les intersections devront avoir un contraste visuel, tactile et sonore ce qui pourrait avoir des impacts sur le choix et l'appareillage des matériaux. De plus, des aménagements particuliers devront être mis en place aux intersections de l'avenue du Président-Kennedy et du boulevard De Maisonneuve afin de gérer l'interaction entre les piétons, les cyclistes et les voitures pour éviter tous conflits.
- Les aménagements pourraient produire de nouvelles charges sur la dalle de la Place Montréal Trust actuellement en place. En l'absence de données précises, cet impact n'a pu être détaillé. Une analyse structurale devra être réalisée lors de la conception pour s'assurer qu'elles sont acceptables. De plus, il est probable que des travaux de renforcement de cette dalle soient à prévoir, de manière à assurer la pérennité des aménagements de l'avenue McGill College. Il est aussi à noter que le projet devra être analysé en fonction de ces impacts sur la dalle de la station McGill College du REM.

Résumé des commentaires spécifiques pour chacun des finalistes⁴

Titre de la prestation : **Le grand verger**

Équipe : **Daoust Lestage en collaboration avec WSP Canada, Ombrages et Transsolar**

- Le comité apprécie l'effet scénographique de la composition en diagonale qui contribue à la mise en valeur de la perspective visuelle vers le mont Royal.
 - Bien que les aménagements offrent une bonification de la végétation, le comité technique note que la stratégie végétale devrait être approfondie de manière à mieux tenir compte des objectifs de biodiversité et de résilience des plantations. De plus, il note le besoin de clarifier les choix effectués en fonction des options d'appropriation sociales des aires végétalisées, notamment en ce qui concerne les pelouses fleuries et les pommiers.
 - L'animation hivernale par l'accumulation de la neige est intéressante. Néanmoins, le comité aurait souhaité voir une stratégie d'animation hivernale plus détaillée ainsi que des indications claires sur les corridors de circulation déneigés en hiver et les techniques proposées pour déblayer la neige et la glace.
 - Le comité note une sensibilité générale en termes d'accessibilité universelle.
 - Tout en appréciant la stratégie générale de gestion des eaux de pluie, le comité s'inquiète de la surabondance de l'eau à des fins ludiques dans certaines portions de l'avenue. À cet effet, il désire souligner que la possibilité que l'aménagement de bassins d'eau dans le tronçon Sainte-Catherine ne soit pas autorisé par la CDPQ Infra en raison de la présence de la dalle du REM. De plus, le comité rappelle la faible profondeur des dalles souterraines dans ce secteur et donc la difficulté d'y loger les infrastructures souterraines des bassins et jeux d'eau. Finalement, le comité mentionne également le coût important d'entretien et de main-d'œuvre pour le traitement de l'eau associé à la mise en place d'une boucle de recirculation de l'eau. Par conséquent, la stratégie de gestion de l'eau, bien que cohérente et élaborée, ne semble pas économe et pose des enjeux de faisabilité.
 - Une attention particulière doit être portée au traitement des intersections afin de gérer les conflits entre les différents usagers et assurer leur sécurité. La mise en conformité des aménagements au Code de la sécurité routière pourrait entrer en conflit avec l'intention de design initiale.
-

Titre de la prestation : **Et sillon...dans les salons quatre saisons**

Équipe : **Civiliti + Mandaworks + SNC Lavalin avec Lasalle-NHC, UDO Design, Biodiversité Conseil, Lamontage Consultants et ÉVOQ**

- Les aménagements proposés tiennent compte des objectifs de mise en valeur du caractère d'avenue et des expériences saisonnières de l'avenue McGill College.
- Le concept présente une bonification significative de la végétation, mais la disposition des arbres à grand déploiement devra être étudiée soigneusement afin d'assurer la préservation des perspectives visuelles présentes sur l'avenue.
- Les aménagements proposés semblent mettre en application les grands principes d'accessibilité universelle. Néanmoins, la lisibilité pour les piétons de l'accès véhiculaire au Centre Eaton devra être

⁴ Les prestations sont ici présentées dans l'ordre des codes alphanumériques de l'étape 1.

améliorée. Celui-ci est aménagé comme une zone partagée bien qu'il soit localisé dans la continuité du corridor de déambulation principal.

- La disposition de galets devra être ajustée afin de retirer les effets de rétrécissement ponctuel des corridors de déambulation et de sécurité en deçà des largeurs prescrites au programme.
- Tout en offrant des avantages indéniables sur le plan de l'expérience du site en hiver et de la durabilité des matériaux, l'intégration de la dalle chauffante au glycol présente plusieurs risques importants de réalisation (dont un dépassement de coût anticipé) et d'entretien. De plus, les coûts environnementaux d'un tel système doivent être rigoureusement analysés.
- Le comité technique souligne qu'en raison de la grande présence des surfaces végétalisées, la stratégie de gestion des eaux pluviales proposée devrait maximiser le potentiel de celles-ci autant pour l'irrigation des végétaux que la résilience du site lors de pluies exceptionnelles, ce qui n'a pas été démontré par le finaliste.

Titre de la prestation : **L'échantillon Montréal – Sampling Montréal**

Équipe : **NOS Architectes en collaboration avec WAA Montréal, VINCI Consultants, NCK, Friche Atelier et Atomic 3**

Le comité technique estime que plusieurs des enjeux de réalisation et d'utilisation du concept d'aménagement proposé par le finaliste sont le fruit du langage formel proposé. Ainsi, le choix de la répétition du cercle génère:

- Une difficulté pressentie de repérage dans l'espace pour les personnes ayant une déficience visuelle ou un handicap moteur;
- Un manque de lisibilité pour les piétons, des zones de rencontre avec les automobilistes aux intersections de l'avenue avec les rues transversales;
- Une perte de ressources matérielles lors de la mise en œuvre du revêtement de sol en raison du grand nombre de découpes requises pour l'insertion de pavés rectangulaires dans un cadre circulaire;
- Une nécessité d'apporter un grand soin lors de l'exécution des travaux de nivellement et drainage afin que la stratégie de ruissellement de l'eau soit efficace.

De plus, la répétition des formes, des objets, de même que la multiplicité des matériaux et systèmes :

- Diminue la lisibilité de l'axe visuel de l'avenue McGill College;
- Complexifie l'insertion d'œuvres d'art;
- Présente des défis d'entretien à long terme et de remplacement des éléments de composition.

Finalement, le comité technique aurait souhaité que les éléments suivants soient plus détaillés dans les documents de la prestation :

- La composante biodiversité de la stratégie végétale;
- Le potentiel d'animation et d'appropriation hivernale de l'avenue;
- La stratégie de déneigement au regard des modalités d'extraction et de dépôt de la neige.

Titre de la prestation : **L'avenue des rencontres - Tiotià:ke Montréal**

Équipe : **Lemay par LemayLAB en collaboration avec EXP**

- Le comité technique estime que le concept d'aménagement répond à l'objectif général de déployer une végétation abondante sur le site de l'avenue McGill College et que la stratégie végétale a le potentiel d'offrir une grande biodiversité.
- Les illustrations en trois dimensions n'ont malheureusement pas permis au comité d'analyser la mise en valeur des perspectives visuelles et notamment de l'impact de la disposition des arbres sur celles-ci.
- Le parcours narratif proposé devra être précisé en fonction du projet d'aménagement à thématique autochtone de la rue Peel ainsi que de son interaction avec la mise en place d'une stratégie d'insertion éventuelle d'œuvres d'art public.
- Bien qu'une analyse plus approfondie sera nécessaire à une étape ultérieure du processus de conception, plusieurs enjeux ont été identifiés au niveau de la sécurité des piétons et de l'accessibilité universelle :
 - les intersections avec les rues transversales et l'espace partagé de l'entrée véhiculaire au stationnement du Centre Eaton ne sont pas perceptibles en raison de l'absence de contraste de couleur ou de texture dans le revêtement de sol;
 - des terrasses sont disposées dans le corridor de sécurité piéton du côté est du tronçon Sainte-Catherine;
 - les aménagements ne prennent pas en compte la présence des pistes cyclables du boulevard De Maisonneuve et de l'avenue du Président-Kennedy.
- Bien que la stratégie de gestion de l'eau pluviale réponde aux objectifs visés, la possibilité d'aménager des aires de rétention au-dessus de la dalle du REM devra être validée avec la CDPQ Infra.

6. Évaluation des prestations par le jury

6.1. Déroulement et membres du jury

Le jury s'est déroulé par vidéoconférence sur deux jours, les 22 et 23 juin 2020. Avant la tenue du jury, les membres avaient pris connaissance de l'ensemble des prestations de même que des présentations audiovisuelles des finalistes. La première journée a débuté par une présentation du contexte d'évolution du projet et des principaux éléments de contenu diffusés pendant l'étape 2 du concours ainsi que par la présentation sommaire des rapports du comité aviseur et du comité technique. À la suite d'une discussion portant sur l'appréciation générale des prestations, le jury a reçu les finalistes en auditions dans l'ordre suivant, décidé par tirage au sort :

10 h	Daoust Lestage en collaboration avec WSP Canada, Ombrages et Transsolar
10 h 35	Civiliti + Mandaworks + SNC Lavalin avec Lasalle-NHC, UDO Design, Biodiversité Conseil, Lamontage Consultants et ÉVOQ
11 h 10	Lemay par LemayLAB en collaboration avec EXP
11 h 45	NOS Architectes en collaboration avec WAA Montréal, VINCI Consultants, NCK, Friche Atelier et Atomic 3

À la suite des auditions des finalistes, les membres du jury ont d'abord évalué la qualification de l'équipe pour réaliser le mandat (section 7). Les autres critères se rapportant à la qualité du concept ont par la suite été évalués. Chacune des prestations a d'abord été évaluée individuellement afin de recueillir les commentaires des membres du jury. À la suite de cette première ronde d'évaluation, deux prestations se sont démarquées et ont été sélectionnées par le jury afin d'approfondir la qualité respective des concepts. Ces prestations sont : **Et sillon... (Civiliti + Mandaworks + SNC Lavallin)** ainsi que **Le grand verger (Daoust Lestage en collaboration avec WSP Canada)**. L'évaluation approfondie de ces deux prestations a conduit à la sélection du lauréat ainsi qu'à l'énumération de recommandations du jury pour le développement du projet. Les arguments qui ont conduit à la décision du jury sont présentés à la section 9 du rapport. La prestation lauréate est d'abord présentée, suivie des autres, dans l'ordre alphanumérique de leur numéro d'identification de l'étape 1.

6.2. Rappel des critères d'évaluation

Le Jury a procédé à l'évaluation en appliquant les critères qui se rapportent aux enjeux et aux défis propres au Projet. Le critère faisabilité devait obligatoirement être satisfait, à défaut de quoi la prestation ne sera pas retenue. Les autres critères sont jugés sur une base équivalente. Les critères sont les mêmes que ceux de l'étape 1 (quatre premiers critères de la liste), auxquels s'ajoutent six nouveaux critères :

- **Qualité conceptuelle et environnementale de la stratégie végétale (référence objectif 4.2.1 du programme) :** Prédominance de la végétation dans le concept d'aménagement; cohérence de la stratégie végétale avec le contexte urbain, l'identité du lieu et la volonté de conserver et mettre en valeur les vues; capacité de la stratégie végétale à atteindre les objectifs de biodiversité et de résilience des plantations; qualité de l'intégration de la stratégie de gestion de l'eau à l'aménagement;
- **Qualité paysagère et patrimoniale (référence objectif 4.2.2 du programme) :** contribution du concept d'aménagement proposé à la mise en valeur de l'esprit du lieu et du caractère emblématique pour Montréal; qualité de la mise en relation visuelle entre le mont Royal et la Place Ville-Marie; préservation des qualités patrimoniales et symboliques, dont l'expérience visuelle, le caractère d'avenue et la saisonnalité; expressivité de la stratégie d'éclairage;

- **Qualité fonctionnelle – Usage (référence objectif 4.2.3 du programme)** : valeur d’usage des lieux sans ou avec peu d’apports extérieurs (programmation); qualité d’insertion contextuelle des usages prévus; qualité d’expérience et de confort des lieux pour les usagers sous différentes conditions climatiques; caractère inclusif, accessible et sécuritaire des aménagements prévus pour une grande diversité d’usagers;
- **Qualité fonctionnelle – Mobilité (référence objectif 4.2.4 du programme)** : cohérence et continuité des parcours piétons; clarté et lisibilité des espaces destinés aux différents usagers (piétons, automobilistes, cyclistes); qualité des aménagements en matière d’accessibilité universelle; élégance et fonctionnalité des aménagements liés à l’accès véhiculaire au stationnement intérieur du Centre Eaton.
- **Évolution de la Proposition** : justesse et efficacité des choix spatiaux, formels, matériels et techniques effectués depuis la proposition de l’étape 1;
- **Qualité matérielle (référence objectif 4.2.5 du programme), durabilité et entretien des matériaux, du mobilier et des équipements proposés** : qualité de l’expression matérielle et perceptuelle des interventions; capacité des choix de matériaux, de mobilier et d’équipements à s’intégrer au contexte urbain spécifique et à s’inscrire dans la continuité conceptuelle des espaces publics adjacents; résistance des matériaux, du mobilier et des équipements aux conditions urbaines et climatiques (vandalisme, climat nordique); durabilité des approches constructives; stratégies de projet économes en matériaux et énergie; facilité d’entretien et de réparation selon les pratiques usuelles de la Ville; stratégie efficiente de gestion de la neige dans le concept;
- **Prise en compte des enjeux de phasage** : autonomie du concept d’aménagement des deux tronçons sud (lot 1) par rapport à l’ensemble du concept sur les quatre tronçons, considérant que plusieurs années pourraient séparer la construction des lots 1 et 2;
- **Gestion des risques liés à l’innovation** : capacité à démontrer la disponibilité des ressources matérielles et humaines pour la mise en œuvre de stratégies d’aménagement ou de techniques de construction innovantes, le cas échéant;
- **Faisabilité** : probabilité de respecter intégralement les limites du Projet à l’égard des ressources allouées (humaines et budgétaires), des échéances établies et des contraintes du site;
- **Qualification de l’Équipe pour réaliser le mandat** :
 - Expérience et expertise des ressources clés de la ou des Firmes de design ou des autres concepteurs impliqués dans le concept d’aménagement (par exemple, concepteur lumière) (réf. 6.3.2 a - Équipe et sa structure) **[25 %]**;
 - Expérience et expertise du Coordonnateur (réf. 6.3.2 a - Équipe et sa structure) **[15 %]**;
 - Expérience et expertise des ressources clés de la ou des Firmes d’ingénierie (réf. 6.3.2 a - Équipe et sa structure) **[15 %]**;
 - Pertinence des projets antérieurs présentés en lien avec les défis du Projet (réf. 6.3.2 a - Réalisations antérieures) **[25 %]**;
 - Organisation et structure de l’Équipe (réf. 6.3.2 a - Organigramme) **[20 %]**.

7. Commentaires du jury relatifs à chaque prestation – Volet qualification de l'équipe

La qualification des équipes a été évaluée conformément à la pondération prévue au règlement du concours, à l'aide du dossier de présentation du finaliste inclus dans la prestation de l'étape 2. Ce pointage est indicatif pour la prise de décision du jury et sert à mesurer la capacité des équipes à réaliser le mandat.

Critères	Nom abrégé des équipes*			
	Daoust Lestage	Civiliti + Mandaworks	NOS Architectes + WAA	Lemay par lemayLAB
Expérience et expertise des ressources clés de la ou des firmes de design ou des autres concepteurs impliqués dans le concept d'aménagement 25 %	21/25	23/25	18/25	22/25
Expérience et expertise du coordonnateur 15 %	12/15	12/15	10/15	14/15
Expérience et expertise des ressources clés de la ou des firmes d'ingénierie 15 %	13/15	12 /15	9/15	13/15
Pertinence des projets antérieurs présentés en lien avec les défis du projet 25 %	23/25	20/25	18/25	23/25
Organisation et structure de l'équipe 20 %	16/20	17/20	16/20	15/20
Pointage final (100 %)	85/100	84/100	71/100	87/100

* Noms complets à la section 3.2

8. Commentaires généraux du jury – Volet qualité du concept

8.1. Évolution des propositions depuis l'étape 1

De façon générale, outre la prestation *L'échantillon Montréal - Sampling Montréal* qui s'est modifié formellement à la suite des commentaires du jury, les prestations ont peu évolué depuis l'étape 1 du concours. Elles ont également été peu développées techniquement, notamment sur le plan des stratégies végétales (biodiversité, résilience et résistance des plantations face aux changements climatiques), de la circulation et de la mobilité ainsi que de la gestion des eaux pluviales. Les prestations font également peu état des contraintes souterraines importantes pour les plantations (faible profondeur de substrat possible en raison de la proximité des dalles) de même que pour l'insertion d'équipements techniques (ouvrages souterrains existants ou à venir n'appartenant pas à la Ville, contrainte au niveau des nouvelles charges induites sur les dalles existantes).

8.2. Commentaires en vue de l'évaluation des prestations de l'étape 2

Lors de l'évaluation des prestations de la deuxième étape du concours, le jury a particulièrement été attentif aux enjeux de représentations visuelles des perspectives qui varient d'une prestation à l'autre (arbres opaques ou transparents, justesse de la taille des plantations, appropriation possible ou non sous les plantations) afin de bien comprendre le travail de construction sur la perspective et le dégagement vers le mont Royal. Cette question est centrale au concours.

Les membres du jury soulignent aussi l'enjeu de conception lié à l'augmentation significative de la végétation et de la canopée sur l'avenue tout en libérant le corridor visuel et les vues vers le mont Royal. Cet enjeu pose aussi la question sur la bipartition du site et le traitement différencié du côté ouest et est de l'avenue. À ce titre, aucun concept ne répond, à ce stade-ci, de manière exceptionnelle à tous les objectifs et sous-objectifs du projet. Lors de l'évaluation des prestations, le jury sera donc sensible à la capacité de ces dernières à évoluer, tenant compte de leur force conceptuelle et des risques de développement qui leur sont associés.

9. Commentaires du jury relatifs à chaque prestation – Volet qualité du concept

Titre de la prestation : **Et sillon... dans les salons quatre saisons**

Équipe : **Civiliti + Mandaworks + SNC Lavalin avec Lasalle-NHC, UDO Design, Biodiversité Conseil, Lamontagne Consultants et ÉVOQ**

Lauréat du concours



Qualité conceptuelle et environnementale de la stratégie végétale

Ce projet fait le choix d'amener clairement la nature au centre-ville. Le lieu se transforme en grand fragment vert qui deviendra le symbole de ce nouvel espace montréalais. Cette représentation de la forêt, où la montagne se déploie jusqu'à la Place Ville Marie, à l'image d'un parc linéaire au cœur de la Ville, est un parti pris fort qui a été apprécié par le jury. Ce geste cadre avec la vision de l'avenue « entre nature et culture ». En

ce sens, la prestation est celle qui répond le mieux aux objectifs de verdissement, de réduction des îlots de chaleur et de résilience des plantations de l'avenue tels que spécifiés dans le programme du concours.

La stratégie végétale mérite toutefois d'être approfondie, tant au point de vue des espèces choisies, de leur implantation et de leur taille (selon les usages et l'appropriation possible sous la canopée). Bien que le jury apprécie l'intention de l'équipe d'intégrer des conifères, il s'interroge toutefois sur la viabilité et la pérennité des pins blancs en contexte urbain.

Qualité paysagère et patrimoniale

Le jury a fortement apprécié la poésie et le récit qui émane de cette prestation. Le concept d'aménagement proposé réussit assez bien le défi d'augmenter significativement la canopée en libérant le corridor visuel de l'avenue. Le projet témoigne à cet effet d'une grande qualité spatiale et d'une clarté conceptuelle dans la prise en compte du caractère d'avenue, notamment dans l'axe du portail Roddick et du bâtiment central du Pavillon des Arts de l'Université McGill. Au point de vue de l'intégration, *Et sillon...dans les salons quatre saisons* est l'un des seuls projets qui montrent l'interaction avec les espaces publics avoisinants de l'avenue.

L'idée de la bipartition du site, dont la limite est caractérisée par le sillon d'eau, est intelligente. Il y a une dualité dans l'espace, le chemin et la forêt, ce qui constitue une grande force du concept, mais aussi un défi. Le sillon et son grand banc linéaire présentent un intérêt marqué, mais cette lisière doit davantage être travaillée et mieux exploitée. Le jury s'interroge d'ailleurs sur l'aspect plutôt rectiligne et quelque peu rigide de cette interface, qui cadre moins avec le discours narratif et sensible de la proposition.

Les membres du jury mentionnent que la proposition devrait tendre à se raffiner, à rechercher une plus grande simplicité et à limiter certaines interventions de design, dont la présence en trop grand nombre d'objets déposés tels que les galets. Cette simplification serait souhaitable pour assurer une meilleure pérennité formelle du concept tout en mettant davantage l'accent sur les principes forts qui ont guidé l'élaboration de cette proposition.

Qualité fonctionnelle - Usage

Le concept est intéressant en termes de déambulation et de découverte. Les différentes échelles du site sont bien traitées, notamment les sections plus intimistes du projet dans les zones végétalisées. Cette proposition offre un grand potentiel de présenter une diversité d'ambiances.

Tout en comprenant la qualité offerte par le caractère distinct des corridors de circulation est et ouest de l'avenue, le jury soulève que l'expérience du corridor ouest devra être améliorée afin de proposer une expérience plus riche pour les usagers ainsi que pour les commerçants de ce côté de l'avenue. L'épaisseur de la bande végétale mériterait d'être revue afin de favoriser une meilleure capacité d'accueil de part et d'autre de l'avenue. Ce travail d'optimisation des zones végétalisées, en plus de favoriser l'occupation urbaine très dense, contribuerait à améliorer davantage les vues vers le mont Royal.

Bien que des enjeux restent à préciser, notamment en termes d'accessibilité (faible porosité est-ouest des traverses déneigées par piétinement), l'expérience hivernale a été réfléchi dans le projet, autant par les végétaux que par les possibilités d'usages variés en toute saison. L'idée de compenser la rigueur hivernale par la possibilité de socialiser est intéressante. L'intégration de la dalle chauffante présente aussi un avantage indéniable quant à l'expérience hivernale et à l'appréciation du sillon d'eau bien qu'elle soulève également des interrogations sur le plan de sa faisabilité technique (voir commentaire ci-après).

Qualité fonctionnelle - Mobilité

Au même titre que d'autres prestations, la mobilité est un aspect qui n'a pas été très développé dans le cadre de l'étape 2 du concours. Les aménagements proposés semblent toutefois mettre en application les grands principes d'accessibilité. Le sillon est bien traité à ce chapitre (contraste de couleurs, pente douce).

Le jury note toutefois que le corridor de sécurité piéton qui longe le côté est de l'avenue n'est pas toujours juxtaposé aux façades des bâtiments. Il souligne également les possibles conflits d'usages entre les piétons et les automobilistes pour l'accès au stationnement du Centre Eaton. L'accès, aménagé comme une zone partagée dans la continuité du corridor de déambulation principal (avec la présence d'un galet central dont l'usage porte à confusion), présente des enjeux de sécurité importants.

Qualité matérielle, durabilité et entretien des matériaux, du mobilier et des équipements

Les matériaux sont de bonne qualité et adaptés aux usages. Sur le plan de l'intégration du mobilier, et notamment du grand banc linéaire, les membres du jury soulèvent la complexité de réalisation dans un site en pente et le peu de fournisseurs sur le marché pour réaliser de telles pièces préfabriquées.

Le jury émet des réserves quant à la stratégie de gestion des eaux. Des réservoirs de rétention souterrains sont prévus alors que le programme d'aménagement fonctionnel et technique préconisait plutôt un surdimensionnement des conduites municipales ainsi qu'une rétention en surface au profit des plantations pour répondre aux besoins de rétention.

Prise en compte des enjeux de phasage, gestion des risques liés à l'innovation et faisabilité

Les enjeux de phasage devront être pris en compte rapidement lors du développement du projet afin d'optimiser l'impact du concept et de conserver la sensibilité du geste en vue d'une implantation dans les tronçons sud uniquement.

Tout comme le comité technique, le jury est conscient des risques que peut comporter l'implantation du système de dalle chauffante sur un si grand site. Ce dernier précise toutefois que le projet ne perd pas de son intégrité si ce volet du projet n'est pas mis en œuvre. Il en est de même pour la présence du feu. Bien que le foyer puisse présenter certains risques (coût, entretien, sécurité), ce dernier pourrait être utilisé de façon plus événementielle sans compromettre l'essence du concept et l'appropriation hivernale.

Aucun autre enjeu majeur de risques liés à l'innovation ou de faisabilité n'a été soulevé par les membres du jury.

En terminant, le jury tient à souligner l'humilité de l'équipe face aux commentaires des comités technique et avisé, de même que leur ouverture pressentie à faire évoluer le concept lors du développement du projet.

Titre de la prestation : **Le grand verger**

Équipe : **Daoust Lestage en collaboration avec WSP Canada, Ombrages et Transsolar**



Qualité conceptuelle et environnementale de la stratégie végétale

Il y a une grande élégance dans la façon dont s'installe la végétation du nord au sud sur la place. La présence des pommiers met en scène le lieu. L'aménagement des plantations semble principalement avoir été réfléchi dans une optique scénographique afin de magnifier le décor. À cet effet, la stratégie végétale aurait mérité d'être approfondie en vue d'une meilleure adéquation avec les objectifs de biodiversité et de résilience des plantations.

Sur le plan environnemental, le jury réitère son commentaire de la première étape quant à la très forte présence de l'eau à des fins ludiques sur le site. Il conteste aussi le choix de l'intégration de ces grandes lames d'eau sur un site aussi achalandé présentant de nombreuses contraintes souterraines.

Qualité paysagère et patrimoniale

Le concept d'aménagement de cette prestation témoigne d'une grande réflexion et d'une fine analyse du site. La diagonale qui façonne un espace fuyant est habile, la proposition est simple et efficace. Le projet est réussi au chapitre de la mise en valeur de l'avenue et de la perspective visuelle accentuée vers le mont Royal. Ce projet met les projecteurs sur le lieu et non sur le projet lui-même.

En contrepartie, malgré l'élégance de la proposition, celle-ci demeure peu invitante, particulièrement pendant les nombreux mois de l'année où les surfaces minérales ne sont pas habitées par les terrasses et la présence

de l'eau. La proposition est quelque peu générique et manque de personnalisation au regard d'autres places publiques du centre-ville montréalais, soulignent les membres du jury.

Qualité fonctionnelle - Usage

La configuration de l'espace qui résulte de la grande diagonale génère des espaces minéralisés au sud et végétalisés au nord, tel que préconisé dans le programme. Les cheminements longitudinaux permettent une bonne lecture du site. L'expérience de soir est appréciée par les membres du jury.

Bien que l'organisation spatiale soit efficace globalement, le concept d'aménagement n'a pas assez été développé sur le plan de l'appropriation et des usages. La proposition manque de diversité fonctionnelle. La dimension transversale et les expériences plus intimistes, à l'intérieur de la place, sont peu développées. Le jury émet également une réserve sur les possibilités d'appropriation sous les pommiers qui offrent un faible dégagement sous les branches. Il se questionne aussi au sujet de la justesse de l'échelle des représentations visuelles des pommiers dans les perspectives. Les réponses apportées par l'équipe au sujet des enjeux d'appropriation sur les pelouses fleuries, du confort en été sur les grandes surfaces minérales et du confort hivernal dans des espaces très ouverts en présence d'un corridor de vent, n'ont pas suffisamment convaincu le jury.

Qualité fonctionnelle - Mobilité

Au même titre que d'autres prestations, la mobilité est un aspect qui n'a pas été très développé dans le cadre de l'étape 2 du concours. Les aménagements proposés semblent toutefois mettre en application les grands principes d'accessibilité. L'espace de circulation pour l'accès au stationnement du Centre Eaton est clairement délimité dans le projet et semble générer peu de conflits.

Qualité matérielle, durabilité et entretien des matériaux, du mobilier et des équipements

Les matériaux sont de bonne qualité et adaptés aux usages. Les membres du jury soulignent les coûts élevés d'entretien et de main-d'œuvre liés à la présence des fontaines et de la salle mécanique.

Prise en compte des enjeux de phasage, gestion des risques liés à l'innovation et faisabilité

L'ensemble des membres du jury considère ce projet comme l'un des plus risqués. La présence de l'eau est centrale dans le projet alors que des considérations techniques liées à la faible profondeur des dalles souterraines pourraient venir compromettre sa réalisation. Le jury est particulièrement inquiet que l'aménagement des fontaines dans le tronçon Sainte-Catherine ne soit pas autorisé par la CDPQ Infra en raison de la présence de la dalle du REM. La difficulté d'installer une salle mécanique dans le secteur est aussi un enjeu majeur. La stratégie d'animation de la place reposant fortement sur la présence ludique de l'eau; la réduction, voire la disparition, de cet élément dans le tronçon Sainte-Catherine serait considérée comme une modification importante au concept.

Titre de la prestation : **L'échantillon Montréal – Sampling Montréal**

Équipe : **NOS Architectes en collaboration avec WAA Montréal, VINCI Consultants, NCK, Friche Atelier et Atomic 3**



Qualité conceptuelle et environnementale de la stratégie végétale

Le jury présentait, à la première étape du concours, que le concept de l'échantillonnage par le biais de la mise en place de pastilles aux thématiques variées présentait un fort potentiel de développement pour moduler à la fois les différents usages, mais aussi pour déployer la stratégie végétale selon des fragments des environnements montréalais. Le jury constate malheureusement que la disposition en plateaux circulaires de taille uniforme génère des échelles parfois mal adaptées aux divers types de plantation et d'usages. Alors que certains milieux naturels de référence sont bien adaptés à la dimension des pastilles (la friche, le milieu humide), d'autres (la forêt, la plaine, le verger) auraient eu avantage à être élargis. À titre d'exemple, la plantation d'un seul arbre dans une pastille (la forêt, la plaine) ne contribue ni à évoquer le milieu naturel de référence ni à atteindre les objectifs de végétalisation et de biodiversité souhaités dans le programme. Ce choix conceptuel a mal servi le projet, souligne le jury. Le couvert végétal a de plus été jugé insuffisant au regard des objectifs de verdissement de l'avenue et de lutte contre les îlots de chaleur.

Qualité paysagère et patrimoniale

La répartition des plantations dans les plateaux circulaires permet de préserver les vues vers le mont Royal et de dégager le tracé historique de l'avenue McGill College. La répétition des cercles présente un intérêt et crée un effet intéressant en perspective. Le jury se questionne néanmoins sur la rigidité de la répétition formelle du cercle, notamment en raison de la possibilité de figer le projet dans un moment particulier.

La déclinaison de ce langage formel et l'organisation spatiale viennent peu appuyer la notion d'axialité propre à la typologie de l'avenue. Les membres du jury ont globalement apprécié l'évolution formelle des structures allégoriques, mais leur différente matérialité et les technologies qui y sont intégrées seraient toujours à bonifier. Bien que le projet ait évolué depuis l'étape 1 du concours, il n'est pas suffisamment ancré dans son contexte.

Qualité fonctionnelle - Usage

Sur le plan de l'usage, la proposition est intéressante au regard de certaines expériences plus intimistes offertes dans les différents plateaux circulaires. Plus globalement, le jury n'est toutefois pas convaincu du confort et du bien-être des usagers sur la place. Tout comme pour la stratégie végétale, les pastilles auraient mérité d'être modulées en fonction des différents usages prévus.

Qualité fonctionnelle - Mobilité

La composition spatiale générée par la présence des plateaux circulaires pose des enjeux de lisibilité des parcours nord-sud qui n'ont pas été résolus à cette deuxième étape du concours. L'effet de répétition du motif circulaire engendre aussi des défis importants aux zones de rencontre avec les automobilistes et aux intersections. Le jury note également que le dégagement entre les pastilles pour la déambulation transversale est insuffisant compte tenu de l'achalandage sur le site.

Qualité matérielle, durabilité et entretien des matériaux, du mobilier et des équipements

Le jury émet des réserves quant à la stratégie de gestion des eaux. Des bassins de rétention souterrains sont prévus alors que le programme d'aménagement fonctionnel et technique préconisait plutôt un surdimensionnement des conduites municipales et une rétention de surface au profit des plantations afin de répondre aux besoins de rétention.

Il y a différents matériaux, mobiliers sur mesure et systèmes techniques et technologiques dans le projet, ce qui peut complexifier à la fois la réalisation, mais également l'entretien de la place. La complexité d'exécution et les pertes matérielles des pavés rectangulaires à l'interstice des plateaux circulaires sont également soulevées. Les bandes lumineuses en verre sont considérées très fragiles.

Prise en compte des enjeux de phasage, gestion des risques liés à l'innovation et faisabilité

Sans être un projet qui présente des enjeux insolubles sur le plan des risques et de la faisabilité, les membres du jury soulèvent toutefois les nombreux défis techniques de réalisation et de pérennité liés à l'entretien qui résultent des choix formels de l'équipe et de l'intégration des cinq allégories. Le jury note également que les allégories (du fait de leur évolution) sont perçues davantage comme des installations artistiques que comme des interventions paysagères intégrées, ce qui soulève des interrogations par rapport au programme du concours et aux installations des futures œuvres d'art prévues sur la place.

Titre de la prestation : **L'avenue des rencontres - Tiotià:ke Montréal**

Équipe : **Lemay par LemayLAB en collaboration avec EXP**



Qualité conceptuelle et environnementale de la stratégie végétale

Lors de l'étape 1 du concours, le travail topographique et la naissance d'un sol multiple, inégal et perméable présentaient, selon le jury, un fort potentiel sur le plan de la stratégie végétale. La notion de pliage et de découpage du sol, marqueur identitaire du concept, n'a cependant pas assez été exploitée dans la prestation de l'étape 2. La proposition de l'équipe est restée conceptuelle et la stratégie végétale peu développée.

Qualité paysagère et patrimoniale

À la première étape du concours, les membres du jury avaient apprécié la méthodologie de conception d'une trame permettant une articulation entre l'échelle de l'avenue McGill College et celle de lieux plus intimes. Cette stratégie conceptuelle offrait un fort potentiel de développement et d'adéquation aux exigences programmatiques et aux enjeux de conception propres à ce site en pente.

Malgré cette idée forte de pliage modulant l'espace, cette dernière n'a pas été exploitée. La succession plutôt uniforme des plis semble désincarnée de la topographie du site existant et n'en tire malheureusement pas profit. La proposition demeure formelle.

Bien que l'aspect des rencontres plus intimistes ait été traité dans le projet, le caractère d'avenue est contredit par la composition de plis transversaux, non calibrée en fonction du lieu et du contexte. Les espaces dits de rencontre viennent plutôt contraindre les possibilités de rencontre le long de l'axe de déambulation principal. Le jury mentionne également que les perspectives de la prestation permettent difficilement de juger de la qualité des vues vers le mont Royal.

Le jury, à l'instar du comité aviseur et du comité technique, a des préoccupations en lien avec la commémoration des Premiers Peuples dans le cadre du projet. Il s'est avéré difficile pour le jury d'évaluer l'apport ou non de cette trame narrative au projet dont les intentions sont énoncées, mais l'approche (contribution à l'aménagement et à l'expérience pour les usagers) est non développée.

Qualité fonctionnelle - Usage

Les sous-espaces offrent des possibilités d'expérience différenciée sur l'ensemble du site. En contrepartie, ces espaces ne semblent pas toujours en adéquation avec les besoins et contraintes exprimés dans le programme du concours. Le jury conteste à cet effet la présence d'un vaste espace de jeux pour les enfants au cœur d'un site investi majoritairement par des travailleurs la semaine, la présence d'une patinoire l'hiver et le dégagement nettement insuffisant à l'intersection de la rue Sainte-Catherine.

Sur le plan de l'échelle globale du site, les membres du jury notent que la modulation plutôt régulière du pliage vient contraindre les possibilités d'appropriation. L'effet de barrière créé par les plis limite grandement la flexibilité des usages.

Les stratégies d'usages et d'appropriation pendant la saison hivernale, de même que les ambiances spécifiques au fil des saisons, ont été peu développées.

Qualité fonctionnelle - Mobilité

Au même titre que d'autres prestations, la mobilité est un aspect qui n'a pas été très développé dans le cadre de l'étape 2 du concours. Les aménagements proposés semblent toutefois mettre en application les grands principes d'accessibilité.

Le jury souligne les possibles conflits d'usages entre les piétons et les automobilistes aux intersections et pour l'accès au stationnement du Centre Eaton. Le traitement au sol ne semble pas différencié sur l'ensemble de l'avenue, ce qui réduit la lisibilité des espaces de rencontre.

Qualité matérielle, durabilité et entretien des matériaux, du mobilier et des équipements

Les matériaux sont de bonne qualité et adaptés aux usages. Le jury mentionne qu'il est difficile d'évaluer comment seront construits les plis. La prestation reste assez schématique à cet égard.

Prise en compte des enjeux de phasage, gestion des risques liés à l'innovation et faisabilité

La possibilité d'aménager des aires de rétention au-dessus de la dalle du REM devra être validée avec la CDPQ Infra. Le jury s'interroge également au sujet de l'intégration du plan d'eau ludique dans une section légèrement en pente. Outre les points ci-dessus qui ne compromettent pas la réalisation du concept sans le dénaturer, aucun autre enjeu majeur de risques liés à l'innovation ou de faisabilité n'a été soulevé par les membres du jury.

10. Choix de la prestation lauréate

En conclusion d'un processus rigoureux et transparent, le jury recommande à la Ville de Montréal de confier un mandat à l'équipe **Civiliti + Mandaworks + SNC Lavalin avec Lasalle-NHC, UDO Design, Biodiversité Conseil, Lamontagne Consultants et ÉVOQ** conformément au règlement du concours et aux services professionnels qui y sont décrits en annexe.

11. Commentaires du jury spécifiques au développement de la prestation lauréate

En vue de la finalisation du concept et de la réalisation des plans et devis, les membres du jury souhaitent émettre les commentaires suivants à l'équipe lauréate :

Stratégies végétales et qualité paysagère

- La disposition des arbres à grand déploiement devra être étudiée afin d'assurer la préservation des perspectives visuelles présentes sur l'avenue.
- Un possible rétrécissement en largeur de la zone végétalisée pourrait être envisagé, à l'est, pour améliorer les vues vers le mont Royal et renforcer la perspective et le caractère d'avenue.
- L'intégration des pommeliers au sud, en contraste marqué avec l'esplanade Place Ville Marie et les zones minéralisées des terrasses adjacentes, a plu au jury. Cette implantation dans la zone avec le plus de densité piétonne soulève toutefois des questionnements (appropriation difficile sous les pommeliers). Le jury invite l'équipe à réfléchir aux différents enjeux d'implantation des pommeliers.
- Le sillon, qui représente la limite entre les espaces, mériterait d'être travaillé davantage, tant sur le plan conceptuel (aspect poétique, en adéquation avec le mouvement organique de l'eau), que fonctionnel (bancs linéaires dans la pente, position des galets).
- Une rationalisation des interventions de design est souhaitable. Le jury note un trop grand nombre de galets, d'objets dans l'espace. Cette simplification permettra d'assurer une meilleure pérennité formelle du concept et d'assurer un meilleur cheminement piéton.
- La stratégie d'éclairage d'ambiance et de saison devrait être approfondie, notamment au regard de l'expérience hivernale.

Usage et appropriation

- La partition des espaces, en coupe transversale, est trop défavorable à l'occupation urbaine, notamment du côté ouest de l'avenue. Un possible rétrécissement en largeur de la zone végétalisée devrait être envisagé pour augmenter le confort de circulation du corridor de déambulation ouest et y permettre l'implantation plus généreuse des terrasses. Le comité avisé avait d'ailleurs des préoccupations quant à la différence de traitement marquée entre le côté ouest et est de l'avenue. Le jury souligne qu'on devrait être dans une représentation de la forêt tout en contrôlant la lumière et la visibilité des commerces.
- Les expériences dans la zone végétalisée sont à réfléchir afin de varier les opportunités d'appropriation. La végétation au pied des arbres devrait se moduler afin de permettre aussi une appropriation sous les arbres. Les implantations devraient aussi être davantage modulées (les arbres

sont plantés souvent sur une butte circonscrite, ce qui peut engendrer des défis pour leur croissance).

- Bien que le concept d'aménagement explore la question de l'appropriation hivernale, la relation entre les aménagements et les conditions climatiques devrait être approfondie de manière à tenir compte des corridors de vents descendants l'avenue. Aussi, la stratégie de déneigement devra être développée afin de prendre en considération la gestion des surplus de neige et d'assurer le déneigement suffisant des aires d'animation en alcôves (entre autres le grand foyer).

Mobilité

- Le corridor de sécurité piéton qui longe le côté est de l'avenue n'est pas toujours juxtaposé aux façades des bâtiments, près de la ligne de propriété. Le jury invite l'équipe à trouver des solutions qui pourront répondre aux bonnes pratiques d'accessibilité.
- L'accès au stationnement du Centre Eaton générera des conflits d'usage entre les piétons et les automobilistes, d'autant plus que l'accès est aménagé comme une zone partagée dans la continuité du corridor de déambulation principal. Pour répondre à cette préoccupation, le jury invite l'équipe à envisager une configuration plus modulée et sinueuse du sillon, dont la forme permettrait de s'éloigner de l'accès au stationnement souterrain du Centre Eaton.
- L'aménagement des traverses piétonnes aux rues transversales est peu détaillé à cette étape du projet, mais le jury invite l'équipe à prévoir rapidement des dispositifs de sécurité qui pourront s'intégrer harmonieusement dans le concept.

Considérations matérielles et techniques

- La question de la présence de la dalle chauffante doit être analysée rapidement en collaboration avec les équipes de la Ville. La dalle assure un confort hivernal appréciable, mais présente un facteur de risque d'innovation important (coût et entretien). Le jury réitère toutefois que son implantation n'est pas essentielle à la pertinence globale du concept. L'implantation pourrait d'ailleurs être limitée à certains endroits stratégiques pour minimiser les risques.
- La gestion des eaux pluviales doit être retravaillée (voir le rapport du comité technique). Le jury mentionne également l'importance de bien gérer la présence de l'eau dans le sillon et de travailler le site pour éviter l'accumulation d'eau ou de glace.
- La configuration du mobilier sur un site en pentes variées présente des défis. L'équipe doit conjuguer ses intentions formelles avec le confort des usagers et les réalités et contraintes de la fabrication/installation. Les détails d'appareillage sont un enjeu important pour la réalisation du projet.
- Les considérations souterraines doivent être prises en compte rapidement dans le projet, notamment l'ajout de tout ouvrage (bassins de rétention ou autres) au-dessus de la dalle du REM, de même que les nouvelles charges statiques sur la dalle de la Place Montréal-Trust en raison de l'ajout de terre, de plantations et mobilier.